



DÉCLARATION LIMINAIRE FNME CGT AU CSE C DE GRDF SÉANCE DU 11 MAI 2023

Faute de réponse de votre part sur cette partie de la déclaration liminaire lue lors de la délégation spéciale, nous allons prendre le temps de vous le répéter et nous attendons une réponse de votre part juste après. Prenez note !

Depuis le début de l'année, ce sont pas moins d'une quinzaine de procédures disciplinaires qui ont été menées à GRDF, et plus particulièrement en Ile de France. Les noms n'ont pas été choisis au hasard... La plupart d'entre eux sont syndiqués à la CGT et investis dans ses structures. On peut légitimement se poser la question du but de ces manœuvres quelques mois avant les élections professionnelles.

Ce qui leur est reproché ne concerne pas d'éventuelles actions lors des mouvements de grève, mais uniquement des faits de travail passés pour lesquels ils n'ont jamais été ni convoqués ni briefés par aucune hiérarchie.

Parallèlement, les agissements de voyous de certains encadrants restent totalement impunis et couverts par cette même direction. Un directeur avouant même que, quoi qu'il fasse, son avenir est assuré par GRDF.

Bref, les garants des règles dans l'entreprise sont les premiers à les bafouer.

Alors que nous sommes dans un mouvement de grève reconductible pour la sauvegarde de nos retraites, l'un des pans de notre statut, et pour la transposition de notre régime pionnier à l'intégralité des travailleuses et des travailleurs de toutes les branches professionnelles, la direction GRDF Ile de France continue sa politique de casse, sous la pression de la Directrice Générale.

Aujourd'hui, cette politique rend de fait impossible toute reprise du travail dans des conditions normales sur la région Ile-de-France. Il est loin le temps de l'apaisement décrit dans le protocole de fin de conflit.

Cette fois, le doute n'est plus permis : la directrice de GRDF se livre à une véritable vendetta sociale contre les grévistes et la CGT. Pour preuve un courrier envoyé à tous les agents de GRDF mettant en cause un RS CGT qui se retrouve traduit, lui aussi, en CSD.

Ceux qui, de l'intérieur, détruisent le service public et ses agents, sont la honte de nos entreprises. Nous allons y répondre massivement et collectivement.

A cela s'ajoute la condamnation de 4 salariés du RTE par des amendes de 5.000 à 10.000 €. Ces lourdes sanctions ne sont pas suffisantes pour le ministère public qui fait appel du jugement sans cacher sa volonté d'obtenir des peines de prison...

Les ministères de la justice et de l'intérieur mènent la politique punitive du gouvernement qui vise à remettre en cause le droit de grève et à faire taire toutes formes de contestations. L'appareil répressif de l'Etat tourne à plein régime pour imposer les décisions d'un seul et la régression sociale (tant sur les salaires que sur la retraite).

Le vernis démocratique craque de toutes parts laissant apparaître la violence institutionnelle au service de la finance et du grand patronat.



La Fédération Mines Énergie de la CGT dénonce la connivence de l'Etat et des employeurs pour briser les travailleuses et travailleurs. Nous ne nous laisserons pas intimider ! Et nous ne laisserons pas les employeurs organiser un massacre social et humain !

GRÉVISTES, MANIFESTANTS, SYNDIQUÉS ET MILITANTS SYNDICAUX : NI VOYOUS NI CRIMINELS !

En application de la loi de modernisation de 2019, le gouvernement met fin aux tarifs réglementés de vente du GAZ en France le 30 juin 2023.

Il a aussi annoncé le 21 avril dernier, par l'intermédiaire du Ministre de l'Economie, la fin du bouclier tarifaire pour le gaz toujours au 30 juin.

Les élus en place voilent à peine leur volonté de casser le gaz d'une façon générale en la taxant d'énergie polluante et vieillissante, en imposant l'arrêt des installations gaz dans les logements neufs par le biais de la RE 2020, et maintenant en mettant fin aux mesures de prix sur le gaz... Le masque est définitivement tombé !

L'électricité ne peut pas, à elle seule, répondre à l'ensemble des besoins des Français. La France toute électrique est une hérésie tant du point de vue écologique qu'industriel. La seule véritable solution pour garantir l'indépendance énergétique du pays est de la placer dans un mix énergétique où le gaz a toute sa place !

41% des logements français sont équipés d'une chaudière à gaz, ce qui représente plus de 7 millions de foyers.

Dans un contexte d'inflation et de crise énergétique, avec le concours du Gouvernement, la précarité devient la norme ! En mettant en œuvre la fin des TRV Gaz et en supprimant le bouclier tarifaire, ils abandonnent le Gaz aux mains des marchés et les plus de 7 millions de foyers aux griffes des rapaces de la Finance.

La CGT prend ses responsabilités et ne laissera pas tomber les Usagers !

C'est pour toutes ces raisons que dans les jours qui viennent, une campagne sur la défense de la place du gaz dans le mix énergétique va être officiellement lancée par une conférence de presse.

En effet, les membres du CSE-C de GRDF ont décidé de mener une opération publique auprès de tous les usagers et d'agir rapidement pour bloquer les prix du gaz. Si rien n'est fait, nous allons tout droit sur une catastrophe sociale, tant pour les Usagers que pour les salariés de la filière gazière.

Cette campagne appelle aussi les associations de consommateurs, les élus, les entreprises, les citoyens à s'engager avec le CSE-C de GRDF, à faire front face au gouvernement et à exiger :

- le retour des TRV accessibles pour toutes et tous ;
- le gaz comme une énergie indispensable dans le mix énergétique ;
- une maîtrise publique de la filière gazière.



Bien entendu, les élus et mandatés CGT du CSE-C GRDF soutiennent pleinement cette offensive et participeront activement à sa réussite.

En parlant de réussite, ce 1er mai a été massif et historique et plus de 2,3 millions de citoyens ont répondu à l'appel unitaire des 13 organisations syndicales à manifester en France contre la "réforme" des retraites.

Certains mentionnaient ou espéraient un baroud d'honneur... Mais de l'intérieur de ces marées humaines, ce n'était pas le mot d'ordre !

Les mots qui résonnaient étaient la détermination à se faire entendre et à gagner coûte que coûte contre l'entêtement d'un Gouvernement qui est prêt à sacrifier deux ans de vie de ses concitoyens ... alors que d'autres choix sont toujours possibles !

Les travailleuses et travailleurs, les privés d'emploi, les jeunes et les retraités s'opposent à cette contre-réforme et demandent au Gouvernement d'être écoutés. Et quand cela serait possible pour lui de le faire, il ferme la porte. Encore !

En effet, le Conseil Constitutionnel a examiné ce 3 mai dernier, la seconde demande de Référendum d'Initiative Partagée (RIP) visant à interdire un âge légal de départ à la retraite supérieur à 62 ans (et non à 64 ans comme prévu par la loi promulguée le 15 avril dernier).

Sans grande surprise encore, cette demande de RIP est rejetée !

Mais une partie de l'argumentaire du Conseil Constitutionnel peut paraître surprenante...

En effet, l'une des raisons qui explique le rejet est qu'à la date de la saisine de cette seconde demande de RIP, le 13 avril, l'âge légal de départ à la retraite en vigueur était toujours fixé à 62 ans... (et pas à 64 ans car la loi à ce moment-là n'était pas encore promulguée). Dans cette période si tendue, cette application du droit et de la Constitution stricto sensu peut "prêter à sourire"... Ou pas.

Au final, avec de très bons juristes, on verrouille et on conditionne la vie de millions de travailleuses et de travailleurs sans que ces derniers puissent véritablement s'exprimer. Une honte !

Pour la CGT, laissons la politique à proprement parler aux politiciens... Mais nous n'abandonnerons pas les salariés à cet avenir sombre ! Toujours mobilisés, toujours déterminés à gagner l'abrogation, nous appelons d'ores et déjà l'ensemble du personnel des Industries Electriques et Gazières à se mobiliser par la grève et en participant aux manifestations locales le 6 juin 2023 !

Ensemble, nous saurons nous faire entendre et imposer d'autres choix... Les nôtres !